



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-17

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Date de convocation : Le 28 mars 2023

Date d'affichage : Le 28 mars 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Émilie LISSE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE
EN ŒUVRE DU SCHEMA VELO**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'intérêt de conventionner avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la réalisation des aménagements répondant aux attentes du schéma Directeur Cyclable de la CAB.

Le financement est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. L'enveloppe budgétaire maximale pour l'ensemble des dépenses (travaux + étude de maître d'œuvre) est basée sur les montants prévisionnels connus : 90 000,00€ HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E-legaite.com

99_DE-062-21620900-20230410-2023_17-DE

Les travaux du schéma cyclable concernant la rue Jean Legrand sont estimés à 86 248,00€.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma Vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention. (19 voix).

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 13/04/2023

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.legalite.com

39_DE-062-216209080-20230413-2023_17-DE